

AM EXPRESS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 1, rue Maurice Rapine
45140 ST JEAN DE LA RUELLÉ
538191412 RCS ORLEANS**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,

Le 30 juin,

À 14 heures,

L'associé unique de la Société AM EXPRESS, société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, divisé en 400 parts de 10 euros chacune, a tenu son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Est présent :

- Monsieur MOHAMED AMMARI, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,

Seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MOHAMED AMMARI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé la somme de aucune somme de 15 882 euros a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts. A ce titre le résultat déficitaire de la société a été réduit à due concurrence.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 2 631,09 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :

2 631,09 euros

Affectée en totalité au compte Report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 87 000 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible).

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

MOHAMED AMMARI
Gérant

MOHAMED AMMARI

EURL A.M. EXPRESS
1/Allée Maurice Rapin.
45140/ST Jean De La Ruelle
N° SIREN: 538191412

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	206 253	161 976	44 278	39 923
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	11 750		11 750	11 750
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	218 003	161 976	56 028	51 673
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	95 636		95 636	102 548
Fournisseurs débiteurs	204		204	
Personnel	1 850		1 850	
Etat, Impôts sur les bénéfices	15 187		15 187	15 187
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 668		7 668	5 958
Divers				
Disponibilités	65 955		65 955	117 889
Charges constatées d'avance	25 000		25 000	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	211 500		211 500	241 582
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	429 503	161 976	267 528	293 255

Bon pour copie
certifiée conforme

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	4 000	4 000
Réserve légale	400	400
Autres réserves	93 352	108 833
Résultat de l'exercice	-2 631	-15 481
TOTAL CAPITAUX PROPRES	95 121	97 752
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	52 740	70 250
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	52 740	70 250
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 957	9 644
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 039	31 991
Personnel	31 419	36 576
Organismes sociaux	16 108	19 582
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	37 011	27 278
Autres dettes fiscales et sociales	132	181
Dettes fiscales et sociales	84 671	83 618
TOTAL DETTES	172 407	195 503
TOTAL PASSIF	267 528	293 255

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AM EXPRESS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 267 528 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 631 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 904	9 318		23 222
- Matériel de transport	149 891	2 237		152 128
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 992	3 416		29 407
- Emballages récupérables et divers		1 496		1 496
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	189 787	16 466		206 253
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 750			11 750
Immobilisations financières	11 750			11 750
ACTIF IMMOBILISE	201 537	16 466		218 003

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		16 466		16 466
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		16 466		16 466
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	602	3 880		4 482
- Matériel de transport	138 053	2 251		140 304
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 209	5 981		17 190
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	149 864	12 111		161 976
ACTIF IMMOBILISE	149 864	12 111		161 976

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 157 295 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 750		11 750
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	95 636	95 636	
Autres	24 909	24 909	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	25 000	25 000	
Total	157 295	145 545	11 750
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 4 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 172 407 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	52 740	35 125	17 615	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 039	32 039		
Dettes fiscales et sociales	84 671	84 671		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 957	2 957		
Produits constatés d'avance				
Total	172 407	154 792	17 615	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	17 510			
(**) Dont envers les associés	2 957			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 227
Dettes provis. pr congés à payer	9 165
Charges sociales s/congés à payer	4 033
Etat - autres charges à payer	132
Total	19 557

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	25 000		
Total	25 000		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	838 770		838 770
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	838 770		838 770

Détails des comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général		

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
486000 - Charges constatées d'avance	25 000	
Charges constatées d'avance	25 000	
Total général	25 000	

 Composition du capital

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	400	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	400	10,00

Engagements donnés

	Montant en euros
Engagements de crédit-bail mobilier	302 356,58
Total	302 356,58
Dont concernant :	